

MERCI DE RESPECTER LES FAMILLES DURANT L'ALLAITEMENT



Allaiter partout et en tout temps est un droit protégé par la
Charte des droits et libertés de la personne du Québec

LE SAVIEZ-VOUS ?

Santé Canada et la Société canadienne de pédiatrie recommandent de poursuivre l'allaitement jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés à partir de six mois.

En partenariat avec :

Québec 



Votre référence en
environnements favorables
à l'allaitement

mouvementallaitement.org